DÉCLARATIONS ET DISCOURS



DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

N° 71/24 MAINTENIR LA SOLIDARITÉ DE L'ALLIANCE NORD-ATLANTIQUE

Texte d'une allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, à l'Assemblée de l'Atlantique-Nord à Ottawa, le 27 septembre 1971.

...C'est la première fais que l'Assemblée de l'Atlantique-Nord se réunit ici; ce ne devrait pas être la dernière.

...L'Alliance nord-atlantique se fonde sur un traité conclu entre pays souverains représentés par des gouvernements. Sauf quelques exceptions, il s'agit de gouvernements librement élus, qui doivent répondre à leurs citoyens par l'intermédiaire d'assemblées législatives élues et dotées de grands pouvoirs. Ces assemblées constituent à la fois l'appui essentiel du Gouvernement et un puissant instrument de contrôle à l'égard du pouvoir exécutif. Une organisation créée par traité et composée de gouvernements librement élus doit être une association volontaire, dont la cohésion est faite de croyances et d'objectifs partagés en commun.

Malgré les quelques exceptions à cette règle, notre Alliance traduit une volonté que nos peuples expriment par le moyen de la boîte de scrutin. C'est sur ce fondement que nos pays ont décidé de se grouper pour leur commune défense, c'est sur ce fondement que l'Alliance fait reposer la force qui, depuis un quart de siècle, a constamment maintenu l'Alliance forte et unie.

Ce sont les gouvernements qui ont le pouvoir de prendre les décisions nécessaires au sujet des questions qui touchent à l'OTAN. Parlant au nom du Gouvernement du Canada, je puis affirmer que, dans l'exercice du pouvoir de décision, nous reconnaissons l'importance énorme du rôle de chacun des députés et de l'ensemble de l'Assemblée. Les députés peuvent orienter et ont effectivement orienté dans le passé, par leur façon de voter sur les initiatives du Gouvernement, les décisions qui sont prises en matière de politique étrangère. Les députés se gardent en relations étroites avec le peuple à tous les niveaux de la société canadienne et ils empêchent le Gouvernement de jamais perdre contact avec les opinions et attitudes toujours en évolution du grand public. Ils élargissent leur connaissance des questions de politique étrangère et intensifient leur intérêt pour ces questions où ils se montrent de mieux en mieux informés. Ainsi au Canada, par exemple, les comités du sénat et des Communes sur les affaires extérieures et la défense ont acquis une compétence remarquable et jouent un rôle utile dans l'établissement de la politique du Gouvernement.